

**Relevé de décisions du Conseil culturel du CIAM UT2J
du 10 octobre 2024**

Le Conseil culturel du CIAM UT2J

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts du CIAM UT2J,

Après avoir délibéré, décide :

Décision n° 1 : Liste CEV (Contrat enseignant vacataire) 2024-2025 à recruter pour passage en Cac restreint : Jérôme Carrié

Adoptée à l'unanimité des 13 présents ou représentés
(13 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 NPPAV)

Décision n° 2 : Compte rendu de la séance du Conseil culturel du 6 juin 2024

Adoptée à l'unanimité des 13 présents ou représentés
(13 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 NPPAV)

Décision n° 3 : MCC (Modalités de contrôle des connaissances) - UE optionnelle et d'Ouverture Culture 2024-2025

Adoptées à l'unanimité des 13 présents ou représentés
(13 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 NPPAV)

Décision n° 4 : Présentation du budget prévisionnel 2025

Adoptée à l'unanimité des 13 présents ou représentés
(13 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 NPPAV)

Toulouse, le 10/10/2024

Pour la Présidente

Émeline Jouve

Vice-Présidente déléguée à la Culture

